



## REGLEMENT PARTICULIER

# 15<sup>ème</sup> RALLYE

# TOUT-TERRAIN

# ORTHEZ-BEARN

7/8/9 AOUT 2015



## PROGRAMME – HORAIRES

13 JUILLET 2015	9H00	Parution du Règlement et Ouverture des engagements
30 JUILLET 2015	minuit	Clôture des engagements tous Concurrents
3 AOUT 2015	dès 8H30	Disponibilité des carnets d'itinéraire – DUMONT AUTOMOBILES 1 rue St Gilles 64300 ORTHEZ
7 AOUT 2015	16H - 19h30	Vérifications administratives – SALLE DES FETES DE STE SUZANNE
7 AOUT 2015	16H30 – 20H	Vérifications techniques - Parking ccial LECLERC, route de Bayonne 64300 ORTHEZ
7 AOUT 2015	17H	1ère réunion du Collège – salle Pierre Seillant à ORTHEZ
7 AOUT 2015	20H45	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1ère étape. Au PC COURSE et PARC FERME
7 AOUT 215	20H30	Briefing concurrents – PARC FERME
8 AOUT 215	8H	Départ du rallye, sortie parc fermé
8 AOUT 2015	16H50	Arrivée 1 <sup>er</sup> étape entrée parc fermé
8 AOUT 2015	20H	Affichage des résultats partiels de la 1ère étape, ordre et heures de départ de la 2ème étape au PC et PARC FERME
9 AOUT 2015	8H	Départ 2 <sup>ème</sup> étape, sortie parc fermé
9 AOUT 2015	15H43	Arrivée 2 <sup>ème</sup> étape, entrée parc fermé
9 AOUT 2015		Affichage des résultats du rallye 30' après l'entrée en parc fermé de STE SUZANNE du dernier concurrent
9 AOUT 2015	18H30	Remise des prix à la SALLE DES FETES de STE SUZANNE

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASAC BASCO-BEARNAIS organise les 7/8/9 AOUT 2015, en qualité d'organisateur administratif et l'écurie ORTHEZ-BEARN en qualité d'organisateur technique, le Rallye National avec participation étrangère dénommé :

### **15<sup>ème</sup> RALLYE TOUT-TERRAIN D'ORTHEZ-BEARN**

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° ----- en date -----

## Comité d'organisation :

Organisateur administratif : ASAC BASCO-BEARNAIS 1 Bd Aragon 64000 PAU

Président : Joël DO VALE

Secrétaire : OTECAR Denise 05 59 27 31 89

Organisateur technique : ECURIE ORTHEZ-BEARN

Président : DUMONT Jacques 06 86 04 25 57

Secrétaire : MOULIA Jean-François 06 06 72 89 91 39

Secrétariat pendant le Rallye: PC salle Pierre SEILLANT 64300 ORTHEZ

Tel : Jacques DUMONT : 06 86 04 25 57 Maurice MELIANDE : 06 82 16 14 00

Permanence du rallye : jusqu'au 6 AOUT : ASACBB 1 bd Aragon 64000 PAU

7 AOUT : Vérifications STE SUZANNE : 06 08 68 39 56

8/9 AOUT : PC salle Pierre SEILLANT : 05 59 67 22 41 / 06 08 68 39 56

### 1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOM	PRENOM	N° LICENCE	CODE ASA
Président de collège	LABEYRIE	Jean-Claude	1996	1009
Membre du collège	PONSOLLE	Nicolas	110980	1003
"	HOUSSAT-BORDENAVE	Bruno	35441	1003
"				
Directeur de course	HULOT	René-Jean	7288	1003
Directeur de course adjoint	LUCAS	Gilbert	12948	1422
Directeur de course adjoint / délégué ES	MONNIER	Sylvie	9968	1307
"	BEGARIE	Jean	2400	1003
"				
"				
Directeur de course ES	PAINVIN	Dominique	7706	1003
"	PERRIN	Eric	29996	1003
"	PELISSIE	Michel	147969	1003
"	DUBOY	Philippe	123400	1010
Tricolore	MONNIER	Sylvain	9636	1307
OTT	ARANJO	Damien	14194	1003
Damier	DABADIE	Christine	7679	1003
Commissaire technique délégué FFSA	VERRON	Sébastien	46757	1714
Commissaires techniques	COUSTE	Jean-Michel	13305	1003

"	FANGOUSE	Michel	6939	1003
"	DABADIE	Gérard	10602	1003
"	MAIRE-HEGUY	Jean-Marie	29577	1010
"				
"				
Chargé des relations avec les concurrents	CABRERO	Karine	139977	1003
"	VIGNERTE	Jean-Pierre	7647	1003
"				
Responsable Parcs	VALIBOUZE	Patrick	170664	1003
Médecin responsable	COUTRY	Loïc		
Responsable classement	BOUGEUIS	Monique	132559	1004
"	DUCROCQ	Frederick	19399	1004
Chargé relation presse	MOULIA	Jean-François		

**Tous les officiels figurant au Règlement Particulier sont nommés juges de fait à l'exception des membres du collège.**

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 15<sup>ème</sup> rallye tout-terrain ORTHEZ-BEARN compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain
- Le Trophée Rallye 4x4,
- Le challenge Rallye 2 roues motrices
- Le Trophée des Copilotes,
- Les challenges du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine
- Le championnat automobile du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine
- La coupe de France SSV
- La coupe de France SSV TEAMS

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications, avec leur heure de convocation au CHA d'entrée aux vérifications administratives, **à respecter impérativement.**

**Vérification administratives : le 07/08/15 de 16h à 19h30**

**Lieu : Salle des Fêtes de Ste SUZANNE**

**Vérification techniques : le 07/08/15 de 16h30 à 20h**

**Lieu : Parking ccial LECLERC, rte de Bayonne 64300 ORTHEZ**

**Le déchargement des véhicules se fera obligatoirement sur le parking de la salle des fêtes de Ste Suzanne (parc remorques attenant)**

Les vérifications finales seront effectuées : DUMONT AUTOMOBILES 1 rue St Gilles ORTHEZ

Taux horaire : 80 € TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conformément au règlement FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions

#### 3.1.5P.

Tout concurrent qui désire participer au 15<sup>ème</sup> rallye tout-terrain ORTHEZ-BEARNAIS doit adresser au secrétariat de l'ASA la demande d'engagement ci jointe dûment complétée avant le 30/07/15 minuit (cachet de la poste faisant foi).

**ASAC BASCO-BEARNAIS**

**1 BD ARAGON 64000 PAU**

TEL 0559273189 MAIL [a.s.a.c.basco-bearnais@wanadoo.fr](mailto:a.s.a.c.basco-bearnais@wanadoo.fr) FAX 0559276169

#### 3.1.10P

Le nombre d'engagé est fixé à : 90 voitures

#### 3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **480 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **900 €**

#### 3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

#### 3.1.13P

Tous les droits d'engagements réglés par chèques, faisant l'objet d'une insuffisance de provision, feront systématiquement l'objet d'une demande de sanction à la FFSA. (conforme à l'article 3.10 du code sportif international)

### 3.3P : Ordre de départ

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

### 3.3.2 P : Attribution des numéros

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement technique des rallyes tout terrain FFSA

### 4.3P Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

Les assistances seront interdites en dehors des sites prévus à cet effet. Les équipes d'assistance seront tenues de **NETTOYER L'EMPLACEMENT DE TOUTES TRACES DE BOUE** laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

**1 SEUL véhicule d'assistance, par voiture de compétition, sera autorisé dans les parcs d'assistances, avec macaron « ASSISTANCE » collé en haut à droite du pare-brise. A défaut, des pénalités de 30 secondes et de 200€ seront appliquées.**

#### 4.6 Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

### ARTICLE 5P. PUBLICITE

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

### ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

#### 6.1P. Description

Le 15<sup>ème</sup> RALLYE TOUT TERRAIN ORTHEZ BEARN représente un parcours total de 243,99 km, dont 142,05 km de liaison.

Ce rallye est divisé en 2 étapes et 6 sections et comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de 101,9 km de spéciales.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 / 3 / 5	CHALOSSE	11,22 KM
ES 2 / 4	BASSERCLES	6.00 KM
ES 6 / 8 / 10	STE SUZANNE	7,25 KM
ES 7 / 9 / 11	LANNEPLAA	11,51 KM

#### 6.2P. RECONNAISSANCES

*Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.*

##### 6.2.6P

Les reconnaissances auront lieu à partir du jeudi 6 août 2015 à 8h30.

Seules les reconnaissances pédestres, VTT, motos et Quads homologués sont autorisés. **Tous les véhicules possédant un volant et /ou 2 places côte à côte (SSV) sont interdits.**

Chaque équipage recevra avec la remise des road book deux autocollants « reconnaissances » et deux bracelets qu'il devra porter pendant toute la durée des reconnaissances. Seuls les possesseurs de bracelets seront autorisés à reconnaître les spéciales. Des contrôles seront effectués. Fin des reconnaissances à 19H00. Vitesse réduite, les chemins étant ouverts à toute circulation. Interdiction d'effectuer les reconnaissances à contresens. Des contrôles de vitesse et bruit seront effectués sur les liaisons.

**L' ES BASSERCLES sera autorisée aux reconnaissances (y compris pédestres et VTT) UNIQUEMENT le vendredi 8 août de 9h à 12h. En cas de non-respect le départ sera refusé**

## **aux équipages contrevenants (application de l'article 6.2.7 de la réglementation standard des rallyes)**

Une reconnaissance en convoi se fera le Vendredi 7 Août 2015 si les conditions météo le permettent. Départ à 09h00 Place du Foirail à ORTHEZ. Pneus adaptés obligatoires.

## **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

### 7.1.8P

Le road book sera distribué à l'ouverture des reconnaissances, ainsi que les 2 bracelets pour pilotes/copilotes et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance. Disponible chez DUMONT AUTOMOBILES 1 rue St Gilles ORTHEZ

### 7.2P Disposition générales relatives aux contrôles :

#### 7.2.11P

Les signes distinctifs des commissaires sont:

- commissaires : chasubles orange et badge indiquant la fonction

### 7.5.1P : Respect de la route de course

Les concurrents sont tenus de respecter la route de course. Tout franchissement des limites naturelles ou définies par l'organisateur sera pénalisé.

En cas de sortie de route, un concurrent qui continue en dehors de la route de course au lieu de faire marche arrière sera pénalisé de la façon suivante :

- 1<sup>ère</sup> infraction : 30 secondes
- 2<sup>ème</sup> infraction : exclusion + 200€

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

En cas de dégâts volontaires constatés par le non-respect de ce paragraphe et dès la 1<sup>ère</sup> infraction, le montant total des dommages causés (cultures, clôtures ou autres) sera répercuté à l'équipage concerné.

!!!! Les « cordes » et extérieurs de virage peuvent être protégés par des obstacles « en dur ».

### 7.6.11P : Portes

Conforme aux règles spécifiques rallyes tout terrain FFSA. Rappel de la règle 2014 :

Lors de tout déplacement de la voiture, les portes doivent être fermées (hors Parc Fermé et Parc de regroupement – réglementation technique 281/1.8)

- 1<sup>ère</sup> infraction : 5 secondes
- 2<sup>ème</sup> infraction : 30 secondes
- 3<sup>ème</sup> infraction : exclusion + 160€

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur

## **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA.\*

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement du championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

## ARTICLE 10P. PRIX

### Prix en espèces:

#### Important :

Le montant des prix « Groupes et Classes » est calculé en fonction du **nombre de concurrents** admis à prendre le départ. (Voir exemples de calcul sur tableaux ci-dessous)

<b>Sur la base de 90 concurrents admis au départ</b>										
Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total	
Scratch	185 €	145 €	110 €	85 €	75 €	65 €	55 €	45 €	765 €	
<b>Groupes (T1A - T1B - T2/T2B et T2B+)</b>										
Si au moins 5 partants	415 €	320 €	230 €						2 895 €	
Si au moins 10 partants				185 €	140 €				975 €	
Si au moins 15 partants						100 €	75 €	45 €	660 €	
<i>total arrivée + groupe</i>	600 €	465 €	340 €	270 €	215 €	165 €	130 €	90 €		
<b>Groupe T3-SSV</b>										
Si au moins 5 partants	205 €	160 €	115 €						480 €	
<b>Classe</b>	<b>Nbre de classes</b>									
	14									
Si au moins 3 partants	75 €								1 050 €	
Si au moins 5 partants		40 €							560 €	
Si au moins 7 partants			35 €						490 €	
									<b>Total</b>	<b>7 875 €</b>
<b>Avec Primes de Participation et Legeng Group (1 000€)</b>									<b>8 875 €</b>	

<b>Sur la base de 60 concurrents admis au départ</b>										
Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total	
Scratch	125 €	100 €	75 €	55 €	50 €	45 €	35 €	30 €	515 €	
<b>Groupes (T1A - T1B - T2/T2B et T2B+)</b>										
Si au moins 5 partants	275 €	215 €	155 €						1 935 €	
Si au moins 10 partants				125 €	90 €				645 €	
Si au moins 15 partants						70 €	50 €	30 €	450 €	
<i>total arrivée + groupe</i>	400 €	315 €	230 €	180 €	140 €	115 €	85 €	60 €		
<b>Groupe T3-SSV</b>										
Si au moins 5 partants	140 €	105 €	75 €						320 €	
<b>Classe</b>	<b>Nbre de classes</b>									
	14									
Si au moins 3 partants	50 €								700 €	
Si au moins 5 partants		25 €							350 €	
Si au moins 7 partants			20 €						280 €	
									<b>Total</b>	<b>5 195 €</b>
<b>Avec Primes de Participation et Legend Group (1 000€)</b>									<b>6 195 €</b>	



En plus de ces prix seront remis des « **primes de PARTICIPATION** » ainsi qu'un prix « **LEGEND GROUP** » réservé aux voitures **T1A et T1B (2RM)** dont les passeports techniques ont été délivrés avant 2001 avec moteur en porte à faux et équipées de boîtes manuelles en H (à indiquer sur le bulletin d'engagement)

<b>Primes participation scratch</b>	45ème	25ème	Avant dernier T1A	Avant dernier T1B	Avant dernier T2/T2B/T2B+
ES 3 CHALOSSE	80 €				
ES 4 BASSERCLES		80 €			
ES 5 CHALOSSE			80 €		
ES 8 STE SUZANNE				80 €	
ES 11 LANNEPLAA					80 €

<b>Primes LEGEND GROUP</b>	1er T1A	2ème T1A	3ème T1A
	150 €	100 €	50 €
	1er T1B	2ème T1B	3ème T1B
	150 €	100 €	50 €

Les primes seront annulées pour tout équipage pénalisé pour son non respect de la réglementation générale.

Ces primes sont conservées en cas d'abandon et cumulables à la prime d'arrivée.

Chaque récipiendaire d'un prix en espèce se verra remettre une coupe.

Une équipe de commissaires sera récompensée par la remise d'une coupe.

**Les chèques en espèce seront envoyés par la poste après le rallye.**

**Lors de l'engagement, merci de préciser de manière lisible le nom (individu ou association) et l'adresse du destinataire du chèque. Tout chèque retourné pour raison « n'habite pas à l'adresse indiqué » ne sera pas renvoyé.**

---